

RAPPORT N° 06/6-49
au Conseil Municipal

OBJET

**RENOVATION DE LA PISCINE DU CHAUDRON
REEVALUATION DU MONTANT ESTIMATIF DU PROJET**

Par Délibérations n° 06/3-12 et n° 06/4-65, en séances respectivement du 15 mai et du 22 juin 2006, vous aviez approuvé le projet de rénovation de la Piscine du Chaudron ainsi que les modifications apportées à l'allotissement et au plan de financement de l'opération.

Cependant, suite à l'appel d'offres, trois lots ayant été sans réponse et un quatrième infructueux, l'estimation des travaux est à réactualiser.

Il est nécessaire d'intégrer les variations des prix unitaires entre la période d'évaluation du dossier et la relance des lots infructueux en novembre 2006.

S'agissant d'un dossier de réhabilitation, la part de la main-d'œuvre nécessaire à la reprise des canalisations est délicate à apprécier. Il convient donc de réévaluer le Lot 4.

Le nouveau montant estimatif de l'ensemble des travaux est de 3 800 000,00 € TTC (au lieu de 3 300 000,00 initialement).

L'autorisation de programme est ajustée en conséquence.

Je vous demande donc d'approuver le nouveau montant estimatif de l'ensemble des travaux de rénovation de la Piscine du Chaudron.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE DEPUTE-MAIRE



René-Paul Victoria

René-Paul VICTORIA

DELIBERATION N° 06/6-49
du Conseil Municipal
en séance du lundi 4 décembre 2006

OBJET

RENOVATION DE LA PISCINE DU CHAUDRON
REEVALUATION DU MONTANT ESTIMATIF DU PROJET

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu les Délibérations n° 06/3-12 du 15 mai 2006 et n° 06/4-65 du 22 juin 2006 ;

Considérant les crédits imputés au Budget principal 2006 sous les Chapitre 23 et Article 2313 ;

Sur le RAPPORT N° 06/6-49 présenté par le Député-Maire au nom des Commissions 1° Sports, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Approuve le nouveau montant estimatif de l'ensemble des travaux de l'opération de rénovation de la Piscine du Chaudron, soit 3 800 000,00 TTC.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le - 6 DEC. 2006



LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA
René-Paul VICTORIA